

Metz, le 07/06/2012

COMPTE-RENDU CAPL du 07/06/12
TABLEAU D'AVANCEMENT CADRE B Finances Publiques

CONTROLEUR PRINCIPAL ANNEE 2012

41 agents remplissent les conditions statutaires en Moselle
10 agents sont proposés pour la Moselle dont 2 agents au bénéfice de l'âge (58 ans et plus)
1 agent est écarté

La date d'effet des promotions est fixée au 31/12/2012
Pour information ces promotions sont soumises à la décision de la CAP Nationale qui se tiendra les 09 et 10/07/2012

CONTROLEUR 1^{ère} CLASSE ANNEE 2012

42 agents remplissent les conditions statutaires en Moselle
30 agents sont proposés pour la Moselle dont 3 agents au bénéfice de l'âge (58 ans et plus)
1 agent est écarté

La date d'effet des promotions est fixée au 01/01/2012 (ou à la date à laquelle ces conditions sont remplies)
Pour information ces promotions sont soumises à la décision de la CAP Nationale qui se tiendra le 12/06/2012

Pour FO-DGFIP tous les agents dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires doivent être promus.

Rappel : la promotion par tableau d'avancement est liée à la notation (une attribution de -0,02 ou de -0,06 prive l'agent de la promotion)

Au verso la liste nominative des agents proposés

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

Echelon

Date de prise de rang

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu